FRONTIÈRES MARITIMES

Plusieurs frontières maritimes du Canada restent à fixer.

Golfe du Maine - Prolongement vers la terre et vers le large

Aux termes du Compromis portant renvoi du différend frontalier dans le Golfe du Maine à une Chambre de la CIJ, celle-ci était appelée à fixer la frontière maritime unique au-delà d'un point situé à 39 milles marins de l'extrémité de la frontière terrestre. S'il n'a pas été demandé à la Chambre d'établir également la frontière en deça de ce point, c'est surtout en raison du différend quant à l'île Machias Seal que le Canada et les États-Unis revendiquent tous deux. Par ailleurs, les deux pays devront s'entendre en temps utile sur le prolongement vers le large de la ligne de démarcation du plateau continental.

Détroit Juan de Fuca

À l'intérieur du détroit, la frontière internationale a été fixée au siècle dernier et n'est pas contestée.

En revanche, le Canada et les États-Unis ne s'entendent pas sur le prolongement de la frontière maritime à l'extérieur du détroit. Les États-Unis préconisent à cet égard une ligne d'équidistance tracée par référence aux sinuosités du littoral, tandis que la ligne d'équidistance canadienne est fondée sur des lignes de base droites.

Entrée Dixon

En ce qui concerne l'intérieur de l'entrée, le Canada est d'avis que la "ligne A-B", établie en 1903 par le Tribunal de la frontière de l'Alaska, constitue la frontière internationale aussi bien à l'égard de la terre que de la mer. Les États-Unis prétendent que la frontière maritime devrait suivre une ligne d'équidistance, partageant à peu près également les eaux de l'entrée entre les deux pays. Le Canada et les États-Unis ne s'entendent pas davantage sur le prolongement de la frontière maritime à l'extérieur de l'entrée.

Mer de Beaufort

La position canadienne, fondée sur notre interprétation du texte de l'article III de la Convention russo-britannique de Saint-Pétersbourg de 1825, est que la frontière maritime devrait suivre le 141º méridien -- soit une prolongation directe vers le large de la frontière terrestre. Les États-Unis revendiquent une frontière maritime fondée sur l'équidistance et partant du point terminal de la frontière terrestre sur le 141º méridien.